

Vos questions / nos réponses

Test urinaire

Par [Profil supprimé](#) Postée le 06/02/2017 10:27

Bonjour à tous, j'ai 20 ans, j'étais un gros consommateur pendant 2 ans quasiment 2g part jour. Et depuis 6 mois j'ai énormément réduit 4/5 joint part jour. Depuis 3 semaine je n'es plus rien touché. Je vais bientôt m'engager dans l'armée et je voulais savoir d'ici combien de temps je serais négatif ou positif à petite dose par rapport au test urinaire. Je fais 1m80 pour 60kg. Je pratique le rugby 2 fois par semaine. Je sais que le thc peut rester jusqu'à 90 jours dans les urines pour les gros consommateur. Je bois beaucoup de café pour faire travailler les reins. C'est l'armée qui m'a poussé à arrêter je suis motivé comme jamais. Je vous remercie d'avance. Un ancien fumeur

Mise en ligne le 08/02/2017

Bonjour,

Vous avez consommé du cannabis pendant plus de 2 ans en grande quantité et de façon quotidienne. Vous avez pris la décision d'arrêter totalement votre consommation il y a 3 semaines dans le but d'intégrer l'armée. Pour cela, on vous demande d'effectuer un test de dépistage urinaire. Vous souhaitez savoir au bout de combien de temps vous serez négatif.

Tout d'abord, sachez que le cannabis est l'une des drogues qui reste le plus longtemps dans l'organisme. La molécule active testée lors des dépistages est le THC (Tétrahydrocannabinol).

Dans les urines, la durée de détection du THC dépend de la fréquence de consommation. Ainsi, en ce qui vous concerne, en tant qu'ancien consommateur régulier, le THC est détectable pendant 30 à 70 jours après la dernière prise.

Il nous semble important de préciser qu'on ne peut vous donner qu'un délai de détection moyen car plusieurs facteurs liés au mode d'usage et à la personne peuvent le faire varier. La vitesse d'élimination du THC varie en effet d'une personne à l'autre. Elle dépend de la physiologie spécifique à chaque individu et non du poids et de la taille. Par contre le fait de boire beaucoup d'eau et de faire du sport peuvent avoir un impact. Toutefois, nous ne pouvons pas vous dire précisément dans quelles mesures cela peut jouer.

Nous vous conseillons d'effectuer un test urinaire en anticipation au rendez-vous médical afin de situer où vous en êtes au niveau de votre taux de THC. Vous pouvez demander à votre médecin traitant de vous faire une ordonnance afin d'effectuer les analyses dans un laboratoire.

Pour toutes autres informations, n'hésitez pas à nous contacter soit par téléphone au *0 800 23 13 13*, tous les jours de 8h à 2h ou par chat, via notre site internet www.drogues-info-service.fr, tous les jours de 14h à 2h.

Cordialement
